

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93-374** du **26 AOUT 1993**
portant nomination de Monsieur **MOLAMOU**
(**Antonin**) en qualité de Préfet de la Région de la
Région de la CUVETTE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°009-90 du 6 Novembre 1990 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n°90-598 du 25 Octobre 1990 portant attributions et organisation du Ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n°91-877 du 15 Novembre 1991 déterminant le fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales et définissant les attributions des préfets, des sous-préfets, des chefs de postes de contrôle administratif et des chefs de villages ;

Vu le décret n°92-038 du 14 Mars 1992 déterminant le montant des indemnités de fonctions allouées aux préfets, aux sous-préfets, aux chefs de postes de contrôle administratif et aux secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n° 92-086 du 15 Avril 1992 relatif à la prise en charge, par le budget de l'Etat, des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de certains responsables politiques et administratifs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-319 du 25 Juin 1993 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

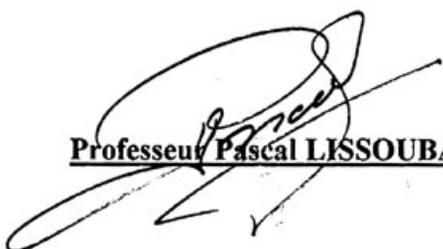
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article Premier : ~~Monsieur~~ MOLAMOU (Antonin) est nommé préfet de la région de la CUVETTE.

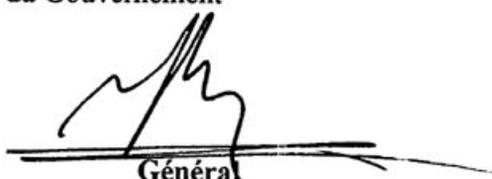
Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ MOLAMOU (Antonin), sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le **26 AOÛT 1993**.....

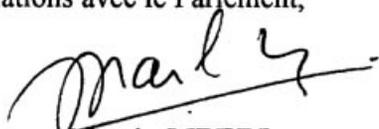

Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République

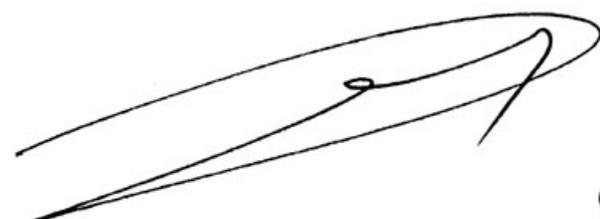
Le Premier ministre, chef
du Gouvernement


Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

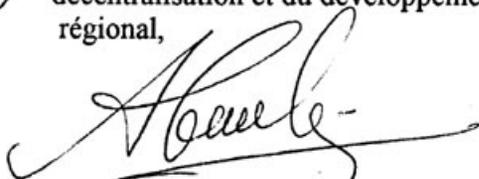
Le ministre d'Etat, ministre de
l'intérieur, chargé de la sécurité,
du développement régional et des
relations avec le Parlement,


Martin MBERI

Le ministre des finances et du budget,


Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'intérieur, chargé de la
décentralisation et du développement
régional,


Gustave ABA-GANDZION